

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°24.SP.99**

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport pour le Plan 5000 équipements - GENERATION 2024- Axe 3 équipements structurants volet régional /territorial pour la construction d'un skatepark paysager

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Vu la décision n°24.SP.84 du 7 juin 2024 sollicitant une première demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport d'un montant de 520 000 €,

Considérant que la Ville de Fontainebleau souhaite construire un skatepark paysager afin de :

- Favoriser la pratique sportive de proximité,
- Offrir un équipement sportif de qualité répondant aux attentes des pratiquants et des associations,
- Participer à la structuration des sports de glisse au niveau régional et national,
- Consolider l'image dynamique et sportive de la ville dans un contexte de fort développement des pratiques sportives libres,

Considérant que l'Agence nationale du Sport via son Plan 5000 équipements - GENERATION 2024 - Axe 3 équipements structurants volet régional /territorial peut accorder une subvention à la Ville de Fontainebleau afin de financer la construction d'un skatepark paysager,

DECIDE

Article 1er : de solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport d'un montant de 260 000 € afin de financer la construction d'un skate-park paysager.

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Article 3 : De préciser que les recettes seront inscrites au budget 2024 et le seront autant que de besoin sur les budgets suivants.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 28 juin 2024



Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 28 JUIN 2024

Notifié le

Certifié exécutoire le 28 JUIN 2024

Sous l'identifiant 077-217701861- _____